



Strasbourg, jeudi 28 mai 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02273

Pris en application :

Code des transports

**Risque pour la sécurité publique
(Activités de plaisance et de tourisme)****Modification temporaire des horaires de navigation
(Restriction des horaires d'éclusement à la plage 09h00 - 18h00)**

- à partir du 29/05/2020 à 09:00

- o **Ill canalisée**
entre les pk 0,000 et pk 4,500
- o **Canal des faux remparts**
entre les pk 0,000 et pk 2,100

Commentaire :

Dans le cadre de la reprise de la navigation de plaisance et de tourisme dans le département du Bas-Rhin où elle est autorisée par arrêté préfectoral, le franchissement des écluses A et B de la Petite France est possible :

- **de 9h00 à 18h00**

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des modalités de déconfinement, un retour aux conditions habituelles de navigation se fera progressivement.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Service

Signé

Vincent STEIMER